

Une bulle donnée en 1202 par le pape Innocent III (26), à Mathilde de Flandres, abbesse générale, énumère les possessions de Beaulieu à cette époque. Outre l'ancien fief de Mont-Chotard, qui s'étendait du Renaison à Oudan (27), le prieuré possédait alors les terres des Pontets (28), de Belde, dans laquelle était une chapelle en l'honneur de la Vierge, celles de Vessoles, du Vignolet, de Neronde, de Noailly et la forêt de Combray (29), qui s'étendait au nord du monastère et dont les derniers taillis n'ont disparu que de nos jours. La même lettre déclarait les religieuses exemptes des dîmes et leur concédait les novales — droit que l'on percevait sur les terres nouvellement défrichées. — Enfin, le pape déclarait le moultier « soustrait à la juridiction de l'archevêque de Lyon et comme tel ne dépendant plus que du Saint-Siège... » Il est juste de dire toutefois, que cette nouvelle faveur n'était pas particulière à notre prieuré mais qu'il la partageait avec la plupart des maisons de l'ordre.

Près d'un siècle s'était écoulé depuis la fondation de Beaulieu, lorsque monta sur le siège archiepiscopal des Gaules le Forésien Renaud (30). C'était un évêque, grand seigneur. Il appartenait à la famille des comtes de Forez et

---

(26) Innocent III succéda à Célestin III, occupa le tronc pontifical de 1198 à 1216.

(27) Oudan, petite rivière qui se jette dans la Loire à deux kilomètres en aval de Roanne.

(28) Les Pontets, tènement de la maison de Roannais auprès du confluent de Oudan.

(29) Toutes ces terres étaient situées dans le Roannais.

(30) Renaud de Forez, 1193-1226, mit fin par son avènement au siège de Lyon, à la longue querelle qui avait divisé pendant deux siècles les comtes de Forez et les archevêques de Lyon.